

Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement



**L'extraction des ressources
du Sud et ses conséquences
sur les populations locales**

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
rue Maurice Liétart, 31/6 • B-1150 Bruxelles • Belgique
tél. 32-(0)2-738.08.01 • fax 32-(0)2-738.08.00
info@justicepaix.be • www.justicepaix.be

A N A L Y S E 2 0 0 7

L'extraction des ressources du Sud et ses conséquences sur les populations locales

Le Forum économique mondial de Davos, qui réunit les grands décideurs politiques et économiques de ce monde, déclare avoir pour objectif d' « améliorer l'état du monde »... mais comment ? Jusqu'à aujourd'hui, ses réponses ont échoué : le libéralisme à tout prix a eu des conséquences désastreuses, en termes environnementaux, sociaux, culturels... et économiques.

Doit-on dès lors continuer à parier sur le marché pour assurer le développement ? En 2007, nous appuyons la campagne menée par Entraide et Fraternité « *Quelles solidarités pour quel développement* » : les populations du Nord et du Sud ont le droit de définir le développement qui leur convient le mieux.

Cette question de l'actuel non-respect de la souveraineté des peuples est à la base même des débats menés au Forum social mondial (FSM). Elle touche bien évidemment à la question qui nous concerne ici, celle de l'extraction des ressources du Sud et de ses conséquences sur les populations locales.

Le dernier Forum social (7^e édition) a eu lieu du 20 au 25 janvier 2007 à Nairobi (Kenya). Pour la 1^{ère} fois organisé en Afrique, ce forum a eu pour objectif de permettre la participation d'un plus grand nombre d'Africains, dont le continent est un des plus gravement touchés par les effets négatifs de la mondialisation.

Justice et Paix a pu participer au FSM et pris part aux discussions et décisions sur le thème de l'extraction des ressources naturelles.

Des revendications adressées aux acteurs impliqués dans l'extraction des ressources

L'échange d'idées et d'expériences avec des gens, de nombreux pays, engagés sur les questions de paix et développement est une des grandes attentes des participants d'un FSM.

Le FSM à Nairobi a été l'occasion pour la CIDSE (Coopération internationale pour le Développement et la Solidarité)¹ d'organiser deux journées de travail sur le thème de l'impact de l'exploitation minière, pétrolière et forestière. Ces rencontres ont réuni des ONG de développement membres de la CIDSE et d'autres ONG ainsi que leurs partenaires de tous pays. L'objectif était d'élaborer des revendications à adresser aux différents acteurs impliqués dans ce débat : Union européenne, ONU, Institutions financières internationales, gouvernements et société civile du Sud et du Nord.

Le résultat de ce travail est une réussite car, malgré la diversité des contextes et expériences, nous sommes arrivés à un texte commun.

Ces revendications ont été présentées sous forme d'une pétition, signée par toutes les organisations présentes. Ensuite, elle a fait l'objet d'un débat mené en séance plénière du FSM et signée par les participants.

¹ La CIDSE est une alliance de 15 organisations catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord oeuvrant pour le développement.

Le texte est accessible sur le site Internet www.justicepaix.be.

Nous souhaitons mettre ici quelques idées importantes qui s'y trouvent:

Des différentes expériences entendues, nous constatons :

- un contraste incohérent : de nombreux pays riches en ressources naturelles connaissent une pauvreté croissante ;
- qu'un manque de contrôle et de limites à l'exploitation des ressources naturelles entraîne la perte de moyens d'existence, des conflits, des violations des droits humains et une dégradation de l'environnement. Tout ceci a des conséquences particulièrement négatives pour tous et particulièrement pour les femmes.

Ces constatations nous poussent à rappeler que les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens et elles doivent être dès lors utilisées au mieux des intérêts de ceux-ci.

Des recommandations émises, il ressort qu'il est nécessaire de :

- mettre en place des politiques claires et des cadres légaux contraignants permettant un contrôle effectif des industries extractives ;
- avoir une cohérence entre les contrats et les normes nationales et internationales des droits humains ;
- rendre responsables les entreprises ... et ce quel que soit le lieu d'extraction ;
- avoir des études de l'impact social, économique et environnemental de ces activités d'extraction. Ces études doivent être autonomes ;
- permettre une participation citoyenne et ce à tous les stades des projets d'extraction. Le libre consentement de la population concernée doit être préalable à toute exploitation ;
- avoir une politique de transparence de la gestion des revenus de la part des industries. Pour cela nous appuyons l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE) ;
- avoir une juste répartition des revenus ;
- utiliser de manière durable les ressources naturelles. Nous insistons sur l'importance du respect des ressources pour les générations futures.

Ce positionnement commun va faire l'objet d'un travail d'interpellation politique auprès des différents acteurs concernés. Il est à noter que Justice et Paix et Entraide et Fraternité ont intégré ces revendications à leur mémorandum qui sera discuté avec les différents partis politiques francophones belges à l'occasion des élections fédérales qui auront lieu en juin 2007.

Perspectives d'un travail politique sur les ressources extractives

Nous revenons de Nairobi avec la conviction qu'il est nécessaire de travailler le thème de l'accès et du contrôle des ressources naturelles et ce pour différentes raisons :

- d'abord parce que, comme nous avons déjà pu le dire, l'actuel non-contrôle en la matière est source de conflits, problèmes sociaux et environnementaux ;

- il s'agit d'un secteur qui rapporte énormément d'argent... dès lors, la société civile qui travaille sur la question dans les pays du Sud et qui s'oppose aux conditions actuelles, est la cible d'harcèlements et de menaces de mort. Nous citons ici pour exemple Marco Arana de l'association GRUFIDES² (Groupe de Formation et d'Intervention pour le Développement) au Pérou et Magali Rey Rosa du Collectif Madre Selva³ au Guatemala ;
- La souveraineté alimentaire sera le thème de la prochaine campagne d'Entraide et Fraternité et de Justice et Paix. Or, l'exploitation des ressources a d'importantes conséquences sur la sécurité et souveraineté alimentaires des populations : expropriation des terres arables indispensables à la survie de populations locales, pollution chimique des rivières et terres avoisinantes, conflits sociaux engendrant insécurité et instabilité...

L'étude de Justice et Paix intitulée « *Ressources naturelles, conflits et souveraineté alimentaire* »⁴ est une première base de travail sur ce thème qui sera approfondi dans le cadre du séminaire sur la souveraineté alimentaire des 28 et 29 mars 2007⁵.

De retour de Nairobi, il nous semble que certaines questions doivent être encore étudiées :

- la question de la responsabilité sociale des entreprises : certaines d'entre elles rédigent des codes de conduite et disent informer les populations concernées par leur activité. Cependant, nous constatons que bien souvent ces textes restent de l'ordre du discours qui ne se vérifient pas sur le terrain.
Quelle doit être notre position à ce sujet ?
La société civile du Sud n'est pas unanime à ce sujet : pour certains (comme, par exemple, pour l'association Action écologique⁶ en Equateur) nous ne devons pas appuyer un outil de manipulation sans contenu. Pour d'autres (comme pour GAERN⁷ au Congo), cet outil existe et peut être utile. Il faut alors s'assurer d'un contenu réel à construire et négocier avec la population locale. Un contrôle fort du respect de ces engagements doit être obligatoire. Des sanctions en cas de non-respect doivent également être édictées ;
- un désaccord existe également concernant le positionnement à avoir face à l'extraction minière. Pour certains, celle-ci doit être totalement rejetée. Pour d'autres, l'extraction minière est une nécessité pour l'économie locale et nationale... reste à établir des normes pour une meilleure répartition des richesses ;
- il nous semble qu'une piste intéressante de travail concerne la possibilité d'avoir recours aux instruments légaux nationaux et internationaux pour agir sur cette question. A titre d'exemple, les directives de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) pour les entreprises multinationales sont intéressantes... mais, malheureusement, ces normes ne sont pas accompagnées de mécanismes de sanction.

² www.grufides.org

³ www.madreselva.com.gt

⁴ Ce texte peut être commandé auprès de Justice et Paix info@justicepaix.be ou au 00 32 2 738 08 01

⁵ Voir atelier 1 « Ressources extractibles et souveraineté alimentaire : enjeux et conflits », dans le cadre du séminaire « Se nourrir est un droit » des 28 et 29 mars 2007 à la Maison des Associations (Rue Washington 40 1050 Bruxelles). Pour plus d'informations :

www.justicepaix.be ou www.entraide.be

⁶ www.accionecologica.org

⁷ Groupe d'appui aux exploitants des ressources naturelles au Kasai.

D'autres initiatives, comme l'ITIE, doivent être appuyées. En effet, l'ITIE vise à accroître aussi bien la transparence des paiements que des sociétés extractives versent aux gouvernements des pays où ils exercent leur activité que la transparence dans l'utilisation de ces revenus par lesdits gouvernements. Malheureusement, ce processus n'est pas encore adopté par de nombreuses entreprises et gouvernements locaux ;

- la notion de « dette écologique », définie comme la dette accumulée par les pays industrialisés du Nord envers les pays du tiers monde à cause du pillage des ressources et des dommages causés à l'environnement, est également revenue à plusieurs reprises au cours des débats ;
- il nous semble qu'il y a une responsabilité de la société civile du Nord de réaliser un travail de sensibilisation sur la question de notre consommation car celle-ci a bien entendu des conséquences sur la manière de réaliser les échanges commerciaux avec le Sud ;
- enfin, un travail en partenariat avec la CIDSE est à maintenir. La CIDSE fait par ailleurs un travail d'analyse sur le rôle et devoir du secteur privé. Il nous semble que cette piste doit être poursuivie en ce qui concerne la question des ressources extractibles. De plus, cette stratégie reste en parfaite cohérence avec le travail que nous avons développé sur les gestions publique et privée du secteur de l'eau⁸.



Février 2007.
Axelle Fischer
Commission Justice et Paix

⁸ Voir à ce sujet l'étude « *Privatiser l'eau : recette à tout prix ?* ».